

Une loi contre les « fake news » ? Un leurre dangereux et vain

TRIBUNE | 09/01/2018 | Numéro 2087 | Par Arnaud Benedetti, professeur associé en histoire de la communication à Paris-Sorbonne

 Commenter |  Imprimer |  Classer

Lors de ses vœux à la presse, Emmanuel Macron a annoncé son intention de légiférer contre les « fake news », ces lointaines héritières de toutes les formes de rumeurs et autres campagnes de désinformation qui existent depuis des temps aussi immémoriaux que ceux qui ont vu naître les sociétés, les opinions, et les cités... C'est dire si l'ambition du jeune prince est grande, et vraisemblablement aussi vaine que le résultat à venir de son preux combat !

Tout ceci à vrai dire serait risible si les propos du président, outre qu'ils traduisent une surinterprétation d'un phénomène qui n'est pas nouveau, ne témoignaient pas également d'une volonté de « purification » de l'espace public qui n'est pas sans évoquer une certaine forme d'autoritarisme. Un pouvoir qui s'intéresse de trop près au statut de la vérité n'est jamais innocent. C'est bien sur la voie du soupçon que s'engagerait l'État si suite était donnée à un projet qui entend *in fine* départager a priori ce qui relève de l'information et ce qui ressort du caniveau des influences les plus sulfureuses...

Une forme insidieuse de censure

Outre que c'est là dénier à l'espace public sa disposition à débattre, à discriminer, à discerner, c'est une autre volonté, bien plus suspicieuse, que porte l'intention présidentielle : un interventionnisme propice à une forme insidieuse de censure, mais aussi de définition d'État du statut de l'information. Or, la mécanique légiférante en la matière en vient à dénier les processus argumentaires et contre-argumentaires qui sont au principe du fonctionnement du débat, carburant d'un fonctionnement démocratique de l'espace public. C'est la dialectique discursive, et non la force d'une loi, qui conditionne l'établissement des vérités démocratiques. L'instrument législatif, outre son inefficience probable, ouvre la boîte de Pandore à bien des dérives, à commencer par celle visant à instaurer une vérité officielle. Ainsi meurent les sociétés libérales... par excès de législation !

“ Un pouvoir qui s'intéresse de trop près au statut de la vérité n'est jamais innocent. ”

Macron dans cette affaire est bien plus Saint-Just que Benjamin Constant ! Son adresse aux médias révèle un zeste d'autoritarisme, mais surtout l'inaptitude des élites à saisir l'une des raisons du succès d'Internet et des réseaux. Ceux-ci ont toutes les qualités et les défauts de tous les médias ; ils peuvent être malhonnêtes, mais sources aussi d'information ; ils sont instrumentalisés, mais aussi outils d'émancipation ; ils n'excluent pas la falsification certes, mais mettent en lumière aussi des faits qui à défaut de ce moyen n'accéderaient pas à la visibilité citoyenne. Mais au-delà, ils disent le malaise ressenti par des couches profondes et nombreuses des opinions quant au fonctionnement d'un « main-stream médiatique ».

Les réseaux peuvent en effet se faire le véhicule du faux, mais peuvent aussi permettre de « déterrer » des scandales, de diversifier l'expression, de décadénasser l'espace public. C'est cette libération-là aussi, fragile souvent, exaspérante peut-être, excessive parfois, que disent les médias alternatifs et sociaux. À vouloir les brider, on leur retire également par ailleurs une fonction cathartique, soupape de confort et de décompression de bien des ressentiments et des frustrations qui pourraient sans cette prothèse s'objectiver dans des formes bien plus inquiétantes. On ne rend pas meilleure la société par décret.

Voir aussi « [De la désinformation politique](#) ».